

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mercredi 1^{er} octobre 2025 et à laquelle étaient présents le maire, M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2025-10-R6515 Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2025-10-R6516 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Proposition pour changer 1 portable et serveur pour migration de postes en Windows 11p
- 110.2 PG Solutions – inscription séminaire virtuel Aurora 315\$

Conseil municipal

- 110.1 MRCVG appui – Opposition au Projet de Loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille dans la région de l'Outaouais
- 110.2 MRCVG appui – Dénonciation – Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
- 110.3 MRCVG appui – Augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 30 septembre 2025

Sécurité publique

Voirie

- 300.1 Travaux chemin de voirie (scellant pour fissures) et ponceaux

Environnement

- 400.1 Résolution pour accepter une entente avec quatre (4) municipalités pour la collecte des matières résiduelles

Aménagement et urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Biblio Outaouais - Participation pour le développement de la collection locale

Correspondance officielle reçues

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2025-10-R6517 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 9 septembre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 soit adopté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Personne n'assistait à la séance

2025-10-R6518 Remplacement et migration de postes en Windows 11p

ATTENDU QUE le poste de serveur et un portable ne rencontrent pas les exigences de Windows 11p;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'être à jour dans ses postes de travail;

ATTENDU QUE Groupe DL solutions informatiques nous a proposé de changer ces postes désuets au montant de 4 547.50\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de remplacer les postes de serveur et un portable au montant de 4 547.50\$ taxes incluses afin que la migration en Windows 11p soit faite.

Adoptée.

2025-10-R6519 Séminaire virtuel Aurora

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que les employés participent au séminaire virtuel Aurora donné par PG Solutions le 23 octobre au coût de 315\$

Adoptée.

2025-10-R6520 Opposition au Projet de Loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille pratiquant dans la région de l'Outaouais

Considérant le dépôt du Projet de loi 106 (PL 106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux;

Considérant l'importance du travail des médecins de famille dans la Vallée-de-la-Gatineau qui, en plus de leurs activités en première ligne, assument la responsabilité de couvrir les gardes à l'urgence, d'hospitaliser les patients les plus malades incluant aux soins intensifs, les soins médicaux aux CHSLD et dans la nouvelle maison des aînées, les soins à domicile, les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir, les suivis de grossesse et les accouchements, le suivi des enfants et la pédiatrie sociale, la santé mentale et les soins en toxicomanie et dépendance et bien plus;

Considérant que les médecins de famille en Outaouais et en particulier dans les régions périphériques doivent couvrir un champ de pratique beaucoup plus large étant donné le faible nombre de médecins d'autres spécialités par habitant;

Considérant le vieillissement de la population et la complexification des problèmes de santé et du système de santé et la plus-value d'avoir un médecin de famille dans ce contexte pour avoir des soins continus et globaux et un accompagnement et un allié de confiance pour naviguer dans le système de santé;

Considérant que la région de l'Outaouais, particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau, est déjà confrontée à une pénurie de médecins de famille, laquelle engendre des délais d'accès importants aux soins de

première ligne, met en péril les soins de deuxième ligne assumés par les médecins de famille, et accentue les inégalités en matière de services de santé;

Considérant les difficultés de longue date quant au recrutement et à la rétention des médecins dans les régions périphériques (rurales) comme la Vallée-de-la-Gatineau et que ce défi restera présent dans les années et décennies à venir;

Considérant que dans les dernières années, le bilan net (ajouts vs départs) de médecins de famille dans l'Outaouais a été négatif;

Considérant qu'un médecin qui avait choisi de venir pratiquer dans la Vallée-de-la-Gatineau après des efforts importants de recrutement pendant 2 ans et qui devait débuter à l'été 2025 a décidé à la dernière minute d'accepter une offre en Ontario rural, car le climat lui semblait plus favorable pour débuter une pratique;

Considérant que 22 % des médecins de famille ont plus de 60 ans et qu'il est indispensable de mettre en place des conditions favorables pour les garder en pratique le plus longtemps possible;

Considérant la situation particulière de l'Outaouais où il est très facile pour un médecin à qui il reste beaucoup d'années de pratique de quitter le Québec pour instaurer sa pratique en Ontario;

Considérant que le projet de loi 106 (PL106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux crée de l'instabilité et amène non seulement des difficultés de recrutement, mais aussi un risque significatif de perdre dans les prochains mois des médecins déjà installés dans la région;

Considérant qu'à cet égard, un sondage a été mené auprès de 222 membres de l'Association des médecins omnipraticiens de l'Outaouais et que ce sondage a révélé que :

- 15 % des répondants ont déjà pris la décision de changer de pratique ou de professions;
- 59 % des répondants songent à changer de pratique ou de professions;
- Parmi ceux ayant répondu avoir songé à changer de pratique ou de profession :
 - 58 % prévoient pratiquer dans une autre province;
 - 15 % songent à prendre une retraite anticipée;
 - Les autres songent à quitter la première ligne, à travailler dans un organisme parapublic, à travailler au privé ou même à quitter la médecine;

Considérant que l'application uniforme de cibles de performance ne tient pas compte des réalités propres aux régions limitrophes, comme l'Outaouais, où une proportion significative de la population se tourne vers l'Ontario pour recevoir des services de santé;

Considérant la pénurie actuelle de médecins de famille et le bilan net négatif des dernières années, l'Outaouais pourrait prendre des années avant de se remettre d'une perte importante de médecins pendant les mois que dureraient les discussions autour du PL106 par nos élus à Québec. La situation est semblable dans toutes les régions du Québec, mais la situation géographique de l'Outaouais la rend plus à risque;

Considérant que le projet de loi n° 106 impose des objectifs centrés sur le volume de rendez-vous médicaux à atteindre, une logique qui

privilégie la quantité de consultations plutôt que la qualité des soins, au détriment du suivi personnalisé des patients;

Considérant que l'approche favorisée en Ontario, qui consiste sommairement à offrir aux médecins l'option d'arbitrage, a permis d'éviter un débat public causant une anxiété chez les patients, une perception de dévalorisation chez les médecins et un climat non favorable au recrutement et à la rétention;

Considérant que cette approche favorisée en Ontario rend la province très attractive à la pratique de la médecine;

Considérant que l'approche actuelle du Québec risque de compromettre davantage l'accès aux soins pour les citoyens de l'Outaouais déjà désavantagés en termes d'accessibilité aux soins médicaux;

Considérant qu'au lieu d'imposer des mesures coercitives, il apparaît nécessaire de mettre en place des solutions négociées, incitatives et adaptées aux besoins régionaux afin de favoriser la stabilité, l'attraction et la rétention des médecins de famille;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appuie le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'exprimer son opposition au projet de loi n° 106 qui nuit à la rétention et au recrutement des médecins de famille, particulièrement dans les régions périphériques comme l'Outaouais et particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau;
- De demander au gouvernement du Québec de retirer le Projet de loi 106 et de changer d'approche avec les médecins, de privilégier la négociation et au besoin l'arbitrage pour éviter de perdre inutilement des médecins à court terme et de mettre en place des mesures incitatives et adaptées aux réalités régionales;
- De réitérer l'importance d'assurer un accès équitable et de qualité aux soins de santé de première ligne pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, dans le respect des particularités géographiques et démographiques de la région;
- De transmettre une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, à M. Robert Bussières, ainsi qu'aux municipalités locales afin de solliciter leur appui, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.

Adoptée,

2025-10-R6521 Dénonciation – Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour l'agrandissement de son siège social ;

Considérant que ce projet a été jugé prioritaire et a fait l'objet d'une lettre de présélection officielle par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 3 mai 2023 ;

Considérant que la MRC s'est conformée à toutes les exigences du programme PRACIM, incluant l'élaboration de plans et devis professionnels, la production de documents techniques et

réglementaires, ainsi que l'adoption d'un règlement d'emprunt servant à financer les services professionnels ;

Considérant que près de 200 000 \$ en frais directs ont été engagés par la MRC pour la réalisation d'études ainsi que la préparation de plans et devis sans compter les frais indirects importants et les nombreuses heures de travail des ressources internes ;

Considérant que l'annonce de ce projet a engendré une certaine instabilité organisationnelle au niveau des ressources humaines de la MRC en raison du déménagement du lieu de travail de plusieurs employés, en plus d'avoir été un enjeu lors de négociations syndicales ;

Considérant la correspondance reçue du MAMH le 18 juin 2025, informant la MRC que le projet ne s'était pas qualifié comme prioritaire pour l'exercice financier 2025-2026, mais plutôt pour celui de l'exercice financier 2027-2028 ;

Considérant que cette annonce implique la suspension du projet pour une période minimale de deux ans, en raison du classement prioritaire établi par le MAMH, classement qui découle d'un déséquilibre entre les sommes affectées au programme PRACIM et le volume de demandes présélectionnées, révélant ainsi une gestion déficiente de l'enveloppe budgétaire par le Ministère ;

Considérant qu'à aucun moment, ni lors de la réception de la lettre de présélection ni au cours des échanges subséquents avec le ministère, il n'a été fait mention de la possibilité d'un éventuel report de l'octroi de l'aide financière ;

Considérant qu'à l'approche des élections municipales de 2025 et provinciales à venir, jumelé à une possible hausse des coûts de construction, l'avenir du projet demeure incertain et pourrait ne jamais se concrétiser, bien que les coûts aient déjà été engagés par la MRC ;

Considérant qu'en l'absence de financement confirmé, les contribuables devront absorber le remboursement du règlement d'emprunt contracté pour des services professionnels liés à un projet possiblement abandonné ;

Considérant que pour ces raisons, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande qu'advenant que le projet soit maintenu pour l'année financière 2027-2028, le montant de la subvention soit majoré afin de couvrir l'inflation, la hausse des coûts de construction et les frais de mise à jour des plans et devis ;

Considérant que cette situation affecte de nombreuses municipalités et MRC au Québec et nuit à la capacité des plus petites collectivités de se doter d'infrastructures adéquates pour offrir des services de proximité ;

Considérant la recommandation du comité de l'administration générale en ce sens lors de sa rencontre du 3 septembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseiller présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appui le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

De dénoncer le report du financement du projet d'agrandissement du siège social de la MRC dans le cadre du programme PRACIM, ainsi que de tout autre projet reporté dans les mêmes circonstances ;

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir la réalisation du projet pour l'année financière 2025-2026 ;

De demander une bonification du montant de la subvention si le projet est réalisé ultérieurement, afin de refléter les hausses de coûts engendrées par ce report ;

De transmettre copie de la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec pour appui, aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière.

Adoptée.

2025-10-R6522 Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki

Considérant que le nombre d'effectifs des agents de protection de la faune se fait de plus en plus rare au Québec et que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas exception avec les effectifs du bureau de Maniwaki qui se sont particulièrement détériorés ces dernières années ;

Considérant qu'auparavant une dizaine d'agents de protection de la faune étaient attitrés au bureau de Maniwaki et qu'aujourd'hui leur nombre se limite à 3 et qu'en 2023 il ne restait qu'un seul agent en poste ;

Considérant que les conséquences de ce manque de personnel sur le terrain se traduisent par une dégradation des services aux citoyens ;

Considérant qu'une poursuite de la diminution des effectifs sur le territoire de la MRCVG entraînera inévitablement la fermeture du bureau situé à Maniwaki ;

Considérant que le MELCCFP prévoit la fermeture éventuelle de bureaux au cours de l'année 2025 et que ces fermetures seraient notamment motivées par des considérations budgétaires et logistiques ;

Considérant l'impact concret que ce recul sur la protection de la faune, des habitats et de la sécurité publique, principalement au sein d'une région particulièrement riche en lacs et rivières, ce qui en fait une destination prisée pour les activités de plein air, de pêche et de chasse ;

Considérant un contexte où les enjeux liés à la cohabitation avec la faune, tel que dans une région comme la nôtre, constitue une prise de risque environnemental, social et sécuritaire ;

Considérant que ce désengagement du gouvernement se traduit par une pression supplémentaire sur les agents encore en poste ayant davantage de territoire à couvrir, moins de renforts disponibles et plus d'interventions urgentes à gérer seules ;

Considérant que les agents de la faune sont des protecteurs de l'équilibre naturel, à l'heure où les enjeux environnementaux sont de

plus en plus pressants, le Québec ne peut pas se permettre de les perdre de vue ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseiller présent d'appuyé le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander au gouvernement du Québec d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de maintenir et protéger la permanence de ceux déjà en place ;
- De sécuriser et d'assurer le maintien du bureau de protection de la faune situé à Maniwaki ;
- De transmettre une copie de la présente résolution, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au député Robert Bussière ;
- De transmettre copie de la présente résolution d'appui aux municipalités du territoire de la MRCVG pour appui.

Adoptée.

2025-10-R6523 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 30 septembre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payés 30-09-2025 au montant de	6 558.15\$
Les dépenses à payer 30-09-2025 au montant de	55 259.31\$
Les salaires payés au 3-09-2025 au montant de	9 107.29\$

Adoptée.

2025-10-R6524 Travaux de voirie

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire installer du scellant pour l'asphalte sur les chemins asphaltés qui en ont besoin et refaire les 2 ponceaux au coin de la rue du Champs et de la rue « Morin »

Adoptée.

2025-10-R6525 Acceptation de partage des coûts pour l'études de regroupement pour la collecte de déchets, recyclage et compost

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Bois-Franc, Grand-Remous, Montcerf-Lytton et Egan-Sud on pris la décision de se regrouper afin de faire l'achat de deux camions afin de faire la collecte des déchets, recyclage et compost en régie interne;

CONSIDÉRANT QU'afin d'avoir une entente équitable pour tous pour le partage des coûts pour l'achat des camions, les employés et les frais du

camion (diesel, réparations, entretien...), il est nécessaire de faire faire une étude par une entreprise spécialisée dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc délègue la municipalité de Grand-Remous pour accorder le contrat à une compagnie spécialisée dans ce domaine et accepte de partager à parts égales, les frais pour cette étude avec les trois autres municipalités participantes.

Adoptée.

2025-10-R6526 Réseau Biblio Outaouais – Cotisation 2026 pour le développement de la collection locale

ATTENDU QUE la cotisation 2026 pour le développement de la collection locale est offerte aux municipalités sur une base volontaire et le montant minimal demeure à 0,50\$ par capita en fonction de la population inscrites et publié da la *Gazette officielle du Québec*;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte les conditions financières transmises par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour l'année 2026 pour le développement de la collection locale.

Adoptée.

2025-10-R6527 Acceptation du contrat de travail de la future directrice générale – Greffière-trésorière

ATTENDU QUE la nouvelle Directrice générale, greffière-trésorière entrera en poste officiellement au 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU QU'UN contrat de travail a été négocié avec les membres du conseil de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de signer un contrat avec Madame Mélanie Lapointe du 14 octobre 2025 au 31 décembre 2027 inclusivement.

Adoptée.

2025-10-R6528 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière

